

## Séance du 12 octobre 2021

L'an 2021, le 12 octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : M. Pierre Boulard, Mme Danièle Chartrain, M. Olivier Champain, M. Michel Picault, M. Christophe Tertre, Mme Christelle Copleutre, Mme Claire Van Schaik, M. Philippe Chevalier, Mme Sonia Surblé, M. Gérard Thomas, M. Jean-Marie Glon, M. Guy Daguéné,

Excusé : M. Michel Cormier (pouvoir à M. Gérard Thomas)

Absents : M. Jérôme Jousselin, Mme Nicole Marchand

A été nommé secrétaire de séance : Mme Christelle Copleutre

### **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal**

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour du conseil municipal : Acceptation d'un don.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

### **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire**

- Décision n°0020-2021 : Devis SEAM pour le remplacement de la deuxième pompe de relevage rue de la Poste pour 2 118,00 €,
- Décision n°0021-2021 : Arrêté n°2021-33 de reprise de sépultures en terrain commun.

### **Acceptation d'un don**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Loison souhaite faire un don de 100,00 € à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le don de Madame Loison d'un montant de 100,00 € qui sera imputé à l'article 7713,
- **Charge** M. le Maire d'effectuer les démarches relatives à cette décision.

### **Repas communal des aînés**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la dernière séance, le Conseil municipal a souhaité organiser de nouveau le repas des aînés qui aura lieu le jeudi 11 novembre 2021.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que ce repas est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus habitant la commune. Il est généralement confectionné par le traiteur du village qui a fixé le prix à 24,00 € par personne pour 2021. Les repas sont également offerts aux député, conseiller départemental et musicien.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le principe d'offrir un repas aux personnes âgées de 65 ans et plus ainsi qu'au député, au conseiller départemental et au musicien,
- **Fixe** le prix du repas à 24,00 € par personne,
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget 2021 au compte 6232,
- **Charge** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints d'accomplir toutes les formalités relatives à l'organisation de ce repas.

### **Animation pour le repas communal des aînés**

Pour animer le repas communal offert aux personnes âgées de 65 ans et plus qui aura lieu le jeudi 11 novembre 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le contrat d'animation de la compagnie Tiptonic pour un montant de 400,00 € TTC comprenant le cachet du chanteur-musicien, le déplacement ainsi que les charges GUSO.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le contrat de la compagnie Tiptonic pour un montant de 400,00 € TTC,
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget 2021 au compte 6232,
- **Charge** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à l'organisation des cérémonies et manifestations de signer le contrat d'engagement ainsi que tous les documents nécessaires.

### Location garage communal cour du Prieur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la séance du 21 septembre 2021, il a été décidé de louer le logement communal situé au 33 rue du Perche sans le garage sis cour du Prieur.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil municipal que le Comité des fêtes d'Avezé avait demandé un local communal plus grand, sécurisé et sain pour stocker son matériel.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'établir un contrat de prêt à usage pour la location du garage sis cour du Prieur au Comité des fêtes d'Avezé.

M. Christophe Tertre, conseiller intéressé, ne prend part ni aux délibérations, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de louer à titre gracieux le garage communal sis cour du Prieur au Comité des fêtes d'Avezé,
- **Dit que** le contrat pourra prendre fin à tout moment à la volonté d'une des parties avec un préavis de 6 mois,
- **Charge** Monsieur le Maire d'établir et de signer un contrat de prêt à usage avec le Comité des fêtes d'Avezé,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette décision.

### Demande de subvention de l'ASVPA

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention de l'ASVPA concernant la restauration du Calvaire situé sur la départementale RD 59 par l'Association de Sauvegarde des Croix et Calvaires de la Sarthe et l'ASVPA.

Monsieur Gérard Thomas et M. Michel Picault, conseillers intéressés, ne participent ni aux délibérations, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200,00 € à l'association ASVPA pour la restauration du calvaire,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette décision.

### Détermination du taux de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a instauré une taxe d'aménagement au taux uniforme de 1 % avec exonération totale pour les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ainsi que pour les commerces de détail ayant une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou la modification du taux de la taxe d'aménagement et des exonérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux uniforme de 1% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- **Décide** d'exonérer, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, totalement :
  - les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable,
  - les commerces de détail de surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette décision.

### DIVERS

#### Défilé du 11 novembre 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que M. Guy Bureau a pris contact afin de savoir si la commune souhaitait que les musiciens soient présents au défilé du 11 novembre 2021.

Le Conseil municipal confirme sa volonté d'avoir les musiciens au défilé du 11 novembre.

Le Conseil municipal souhaite organiser un vin d'honneur sous le préau de l'école si les conditions sanitaires le permettent. Mme Danièle Chartrain se propose pour l'organiser.

#### Elections 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des dates des élections pour 2022 :

- Elections présidentielles : les 10 et 24 avril 2022,
- Elections législatives : les 12 et 19 juin 2022.

#### Question de M. Philippe Chevalier

M. Philippe Chevalier demande au Conseil municipal s'il serait possible de mettre un photocopieur à l'agence postale car elle a souvent des demandes.

Le Conseil municipal répond que les personnes peuvent faire des photocopies au secrétariat de mairie et qu'il n'est pas envisagé d'acheter un photocopieur pour l'agence postale.

**Demande de réunion de la commission communication**

Mme Christelle Copleutre, responsable de la commission Communication, souhaite organiser une réunion pour le bulletin municipal.

La commission Communication se réunira le 20 octobre 2021 à 20h30.

**Travaux rénovation énergétique du groupe scolaire et de la mairie**

M. Michel Picault, adjoint en charge des travaux des bâtiments communaux, informe le Conseil municipal que les pompes à chaleur pour le groupe scolaire sont installées et que la cuve fioul a été démontée.

Il précise que des travaux de drainage des eaux de pluie de la mairie sont en cours et que la taille des haies est prévue pour la semaine prochaine.

**Matériel informatique pour l'école**

Mme Danièle Chartrain, adjointe en charge de l'école, informe le Conseil municipal que la société Conty livrera et installera le matériel informatique de l'école le mardi 19 octobre 2021.

**Logement 33 rue du Perche**

M. Michel Picault informe le Conseil municipal que le logement situé au 33 rue du Perche est quasi prêt et que le diagnostic immobilier a été fait ce matin. Le logement devrait être classé D.

M. le Maire précise que des personnes sont intéressées. Il demande au Conseil municipal s'il faut mettre une annonce.

Le Conseil municipal répond : oui.

M. Michel Picault précise qu'il faudrait modifier la date de mise en location au 15 novembre ou 1<sup>er</sup> décembre 2021.

La séance est levée à 22 heures.